

HYDRO ONE LIMITED

RAPPORT DE GESTION

Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes y afférentes (les « états financiers consolidés ») de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2018, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis. Toutes les informations financières paraissant dans le présent rapport de gestion sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La société a préparé le présent rapport de gestion conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. L'information paraissant dans le présent rapport de gestion pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2018 est fondée sur l'information dont dispose la direction au 13 août 2018.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET STATISTIQUES

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation
Produits	1 477	1 371	7,7 %	3 053	3 029	0,8 %
Achats d'électricité	674	649	3,9 %	1 425	1 538	(7,3) %
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	803	722	11,2 %	1 628	1 491	9,2 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	256	274	(6,6) %	526	545	(3,5) %
Amortissement	210	199	5,5 %	407	394	3,3 %
Charges de financement	99	103	(3,9) %	187	206	(9,2) %
Charge d'impôts sur le bénéfice	32	23	39,1 %	74	50	48,0 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	200	117	70,9 %	422	284	48,6 %
Bénéfice de base par action ordinaire	0,34 \$	0,20 \$	70,0 %	0,71 \$	0,48 \$	47,9 %
Bénéfice dilué par action ordinaire	0,33 \$	0,20 \$	65,0 %	0,71 \$	0,48 \$	47,9 %
Bénéfice de base par action ordinaire ajusté non conforme aux PCGR (bénéfice par action ordinaire ajusté) ¹	0,33 \$	0,20 \$	65,0 %	0,68 \$	0,48 \$	41,7 %
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté ¹	0,32 \$	0,20 \$	60,0 %	0,68 \$	0,48 \$	41,7 %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	292	280	4,3 %	668	751	(11,1) %
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) ¹	379	403	(6,0) %	793	792	0,1 %
Investissements en capital	401	406	(1,2) %	706	756	(6,6) %
Actifs mis en service	477	337	41,5 %	622	565	10,1 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	19 951	18 752	6,4 %	19 883	19 273	3,2 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	6 111	5 842	4,6 %	13 517	12 820	5,4 %
				2018	2017	
Ratio de la dette sur la structure du capital ²				53,2 %	52,9 %	

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté, des FPAE et des produits, déduction faite des achats d'électricité.

² Le ratio de la dette sur la structure du capital présenté au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale, les débentures convertibles et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, y compris les actions privilégiées, mais exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle.

VUE D'ENSEMBLE

Pour le semestre clos le 30 juin 2018, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante des produits totaux de la société, déduction faite des achats d'électricité :

	Transport	Distribution	Autres
Pourcentage du total des produits de la société, déduction faite des achats d'électricité	52 %	47 %	1 %

Au 30 juin 2018, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante de l'actif total de la société :

	Transport	Distribution	Autres
Pourcentage de l'actif total de la société	51 %	34 %	15 %

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le trimestre clos le 30 juin 2018 s'est établi à 200 millions de dollars, en hausse de 70,9 % ou de 83 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le bénéfice net sont entre autres les suivants :

- la hausse des produits tirés du transport et de la distribution attribuable à la consommation d'énergie accrue découlant de conditions météorologiques favorables;
- la hausse des produits tirés du transport attribuable à la date de la décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») relativement à la proposition de tarifs de transport pour 2017-2018 et à l'augmentation des tarifs de transport approuvés par la CEO pour 2018;
- la diminution des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique en grande partie par le calendrier des coûts des programmes de travaux, les économies découlant du nouveau contrat d'impartition des technologies de l'information, la réduction des coûts des programmes destinés aux clients et la réduction des frais généraux;
- le recul des charges de financement essentiellement attribuable à la réévaluation du contrat de change à terme conditionnel à la clôture d'une opération et à la baisse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme, facteurs en partie compensés par l'intérêt couru sur les débentures convertibles émises en août 2017.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le semestre clos le 30 juin 2018 s'est établi à 422 millions de dollars, en hausse de 48,6 %, ou 138 millions de dollars, par rapport à l'exercice précédent. Les résultats du semestre considéré ont subi l'influence de facteurs semblables à ceux notés plus haut.

Bénéfice par action ordinaire et bénéfice par action ordinaire ajusté

Le bénéfice par action ordinaire s'est établi à 0,34 \$ et à 0,71 \$ au trimestre et au semestre clos le 30 juin 2018, respectivement, contre 0,20 \$ et 0,48 \$ pour les périodes correspondantes de 2017. Cette hausse est attribuable à la progression du bénéfice net au trimestre et au semestre clos le 30 juin 2018, comme il a été précisé plus haut. Le bénéfice par action ordinaire ajusté, qui tient compte du bénéfice lié à l'acquisition d'Avista Corporation, s'est chiffré à 0,33 \$ et à 0,68 \$ au trimestre et au semestre clos le 30 juin 2018, contre 0,20 \$ et 0,48 \$ pour les périodes correspondantes de 2017. Cette hausse résulte de l'augmentation du bénéfice net au trimestre et au semestre clos le 30 juin 2018, comme expliqué ci-dessus, mais exclut l'incidence des éléments liés à l'acquisition d'Avista Corporation. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description du bénéfice par action ordinaire ajusté.

Produits

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation
Transport	430	361	19,1 %	851	728	16,9 %
Distribution	1 036	998	3,8 %	2 181	2 277	(4,2) %
Autres	11	12	(8,3) %	21	24	(12,5) %
Total des produits	1 477	1 371	7,7 %	3 053	3 029	0,8 %
Transport	430	361	19,1 %	851	728	16,9 %
Distribution, déduction faite des achats d'électricité	362	349	3,7 %	756	739	2,3 %
Autres	11	12	(8,3) %	21	24	(12,5) %
Total des produits, déduction faite des achats d'électricité	803	722	11,2 %	1 628	1 491	9,2 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	19 951	18 752	6,4 %	19 883	19 273	3,2 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	6 111	5 842	4,6 %	13 517	12 820	5,4 %

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport ont augmenté de 19,1 % au cours du trimestre clos le 30 juin 2018 sous l'effet principalement des facteurs suivants :

- la hausse des produits attribuable à la date de la décision de la CEO relativement à la proposition de tarifs de transport pour 2017-2018 et à l'augmentation des tarifs de transport approuvés par la CEO pour 2018;
- la hausse de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario, qui s'explique en grande partie par les températures plus chaudes observées en mai et en juin 2018;
- la hausse des ajustements réglementaires différés;
- l'augmentation du rendement des capitaux propres (« RCP ») autorisé en 2018 pour les activités de transport.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

L'augmentation de 16,9 % des produits tirés du transport pour le semestre clos le 30 juin 2018 découle essentiellement de facteurs semblables à ceux notés plus haut.

Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité

Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, ont progressé de 3,7 % au cours du trimestre clos le 30 juin 2018, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la consommation d'énergie plus élevée découlant de températures plus froides en avril 2018;
- la hausse des produits externes; facteurs en partie compensés par :
- la diminution des ajustements réglementaires différés.

L'augmentation de 2,3 % des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, pour le semestre clos le 30 juin 2018 découle essentiellement de facteurs semblables à ceux notés plus haut.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation
Transport	95	99	(4,0) %	200	201	(0,5) %
Distribution	140	153	(8,5) %	285	298	(4,4) %
Autres	21	22	(4,5) %	41	46	(10,9) %
	256	274	(6,6) %	526	545	(3,5) %

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport

La baisse de 4,0 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pour le trimestre clos le 30 juin 2018 s'explique en grande partie par :

- des coûts moindres en raison du renouvellement du contrat des technologies de l'information (« TI ») imparti;
- le ralentissement des travaux de gestion environnementale;
- le calendrier des travaux de conformité aux normes de protection des infrastructures critiques (cybersécurité) de la North American Electric Reliability Corporation; facteurs en partie compensés par :
- les radiations plus élevées des coûts de projet en raison de la révision des stratégies de remplacement d'actifs et de solutions de rechange non retenues.

Le recul de 0,5 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pour le semestre clos le 30 juin 2018 s'explique en grande partie par les facteurs mentionnés ci-dessus; ainsi que par la hausse des droits d'occupation à payer.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution

La diminution de 8,5 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour le trimestre clos le 30 juin 2018 est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la réduction des charges de rétablissement d'urgence du courant et de remise en état après tempête;
- les coûts moindres attribuables aux programmes destinés aux clients, surtout en raison du nombre moins élevé d'appels de clients, de la baisse de la demande relative au programme d'aide pour les personnes à faible revenu et du volume réduit de recouvrements et d'enquêtes attribuable au moratoire sur les débranchements en période hivernale;
- la réduction des dépenses de gestion de la végétation en raison de retards dans l'embauche de personnel régulier et de travailleurs temporaires, et de la réaffectation des ressources aux projets d'investissement en capital;
- des coûts moindres en raison du renouvellement du contrat d'impartition des TI; facteurs en partie compensés par :
- la radiation de coûts de projet et de stocks par suite de la révision des stratégies de remplacement d'actifs, de solutions de rechange non retenues et de stocks et technologies obsolètes.

La baisse de 4,4 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour le semestre clos le 30 juin 2018 découle essentiellement des facteurs notés plus haut, ainsi que des facteurs suivants :

- la diminution des charges de soutien du siège social;
- la hausse des coûts de remise en état au premier trimestre de 2018 après des tempêtes en Nouvelle-Écosse, à Baltimore et à Boston; ces efforts de remise en état n'ont eu aucune incidence sur le bénéfice net de la société, puisque les produits connexes ont été constatés dans les produits tirés de la distribution au cours du premier trimestre.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres

La baisse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2018 est surtout attribuable au recul des coûts liés à la stratégie de développement.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

Charges de financement

La baisse de 4 millions de dollars, ou 3,9 %, des charges de financement pour le deuxième trimestre de 2018 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- un gain non réalisé comptabilisé au deuxième trimestre de 2018 par suite de la réévaluation du contrat de change à terme conditionnel à la fusion d'Avista Corporation;
- la baisse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme résultant de la réduction de l'encours de la dette à long terme au deuxième trimestre de 2018; facteurs en partie compensés par :
- la hausse des intérêts débiteurs sur les billets à court terme attribuable à l'augmentation du taux d'intérêt moyen pondéré et du solde de l'encours des billets à court terme en 2018;
- la hausse des intérêts débiteurs en lien avec les débentures convertibles émises en août 2017.

La baisse de 19 millions de dollars, ou 9,2 %, des charges de financement pour le semestre clos le 30 juin 2018 découle de facteurs semblables à ceux notés plus haut.

Charge d'impôts sur le bénéfice

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2018, la charge d'impôts sur le bénéfice s'est établie à 32 millions de dollars et à 74 millions de dollars, respectivement, par rapport à 23 millions de dollars et à 50 millions de dollars pour les périodes correspondantes de 2017. Ces hausses s'expliquent en grande partie par l'augmentation du bénéfice avant les impôts en 2018. Le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 13,4 % et 14,6 % pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2018, contre environ 15,8 % et 14,5 % pour les périodes correspondantes de 2017.

Dividendes sur les actions ordinaires

En 2018, la société a déclaré et versé les dividendes en espèces suivants aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
12 février 2018	13 mars 2018	29 mars 2018	0,22 \$	131
14 mai 2018	12 juin 2018	29 juin 2018	0,23 \$	137
				268

Après la clôture du deuxième trimestre de 2018, la société a déclaré le dividende en espèces suivant aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
13 août 2018	11 septembre 2018	28 septembre 2018	0,23 \$	137

RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

Trimestres clos les (en millions de dollars, sauf le bénéfice par action ordinaire)	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016
Produits	1 477	1 576	1 439	1 522	1 371	1 658	1 614	1 706
Achats d'électricité	674	751	662	675	649	889	858	870
Produits, déduction faite des achats d'électricité	803	825	777	847	722	769	756	836
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	200	222	155	219	117	167	128	233
Bénéfice de base par action ordinaire	0,34 \$	0,37 \$	0,26 \$	0,37 \$	0,20 \$	0,28 \$	0,22 \$	0,39 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire	0,33 \$	0,37 \$	0,26 \$	0,37 \$	0,20 \$	0,28 \$	0,21 \$	0,39 \$
Bénéfice de base par action ordinaire ajusté ¹	0,33 \$	0,35 \$	0,29 \$	0,40 \$	0,20 \$	0,28 \$	0,22 \$	0,39 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté ¹	0,32 \$	0,35 \$	0,28 \$	0,40 \$	0,20 \$	0,28 \$	0,21 \$	0,39 \$

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description du bénéfice par action ordinaire ajusté.

Les variations des produits et du bénéfice net d'un trimestre à l'autre sont principalement dues à l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

La société fait des investissements en capital dans le but de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de ses actifs des réseaux de transport et de distribution et d'en assurer l'élargissement et la modernisation constants nécessaires pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses clients et du marché de l'électricité. Pour ce faire, elle fait des investissements de maintien, qui sont requis pour soutenir l'exploitation continue des actifs existants de Hydro One, et des investissements de développement, qui sont requis pour faire des ajouts à ses actifs existants et réaliser des projets d'envergure, comme de nouvelles lignes de transport et de nouveaux postes de transport.

Actifs mis en service

Le tableau ci-dessous présente les actifs de Hydro One mis en service au cours des trimestres et des semestres clos les 30 juin 2018 et 2017 :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation
Transport	316	165	91,5 %	354	247	43,3 %
Distribution	158	164	(3,7) %	263	310	(15,2) %
Autres	3	8	(62,5) %	5	8	(37,5) %
Total des actifs mis en service	477	337	41,5 %	622	565	10,1 %

Actifs de transport mis en service

Les actifs de transport mis en service ont augmenté de 151 millions de dollars, ou 91,5 %, au cours du deuxième trimestre de 2018, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- l'achèvement substantiel de l'important projet de développement à la station de transport Clarington; facteur en partie compensé par :
- l'achèvement du projet d'optimisation du travail du personnel sur le terrain (Transition vers des appareils mobiles) en juin 2017;
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois;
- les investissements cumulatifs mis en service dans le cadre de l'important projet d'approvisionnement local au poste de transport Hawthorne;
- le calendrier des actifs mis en service en lien avec les investissements de maintien de postes de transport, notamment aux postes de transport Aylmer Goderich, Beach, au projet de renforcement Niagara et au poste de transport Bruce A, ainsi qu'au poste de commutation DeCew Falls.

Les actifs de transport mis en service ont progressé de 107 millions de dollars, ou 43,3 %, pour le semestre clos le 30 juin 2018, essentiellement en raison des facteurs susmentionnés, ainsi que des facteurs suivants :

- des investissements cumulatifs mis en service en 2018 dans le cadre du projet de migration vers l'approvisionnement sur demande visant à moderniser le processus d'approvisionnement de la société; facteur compensé par :
- le calendrier des actifs mis en service, principalement en 2017, en lien avec les investissements de maintien de postes de transport, notamment aux postes de transport Richview et Nepean, ainsi qu'au poste de commutation Hinchinbrooke;
- les investissements cumulatifs mis en service en 2017 dans le cadre de l'important projet d'approvisionnement local au poste de transport Manby.

Actifs de distribution mis en service

Les actifs de distribution mis en service ont diminué de 6 millions de dollars, ou 3,7 %, au cours du deuxième trimestre de 2018, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- le calendrier des actifs mis en service liés à des projets de renforcement des capacités du système;
- l'achèvement du projet « Transition vers des appareils mobiles » en juin 2017;
- le volume accru d'importants travaux d'investissement de maintien reportés en lien avec les lignes au deuxième trimestre de 2017;
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois; facteurs en partie compensés par :
- le plus fort volume des travaux de rétablissement d'urgence du courant et de remise en état après tempête;
- les investissements cumulatifs liés aux projets de maintien des compteurs mis en service au deuxième trimestre de 2018;
- l'achèvement du projet de refonte de la facturation, qui a nécessité des investissements à l'égard de l'amélioration des applications et la mise à jour des logiciels.

Les actifs de distribution mis en service ont reculé de 47 millions de dollars, ou 15,2 %, pour le semestre clos le 30 juin 2018, essentiellement en raison des facteurs susmentionnés, ainsi que des facteurs suivants :

- l'achèvement d'un centre d'exploitation à Bolton en février 2017;

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

- la réduction du volume des travaux de remise à neuf de postes de distribution et des achats de pièces de rechange pour les transformateurs;
- les investissements cumulatifs mis en service dans le cadre du projet de migration vers l'approvisionnement sur demande visant à moderniser le processus d'approvisionnement de la société.

Investissements en capital

Le tableau ci-dessous présente les investissements en capital de Hydro One pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017 :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation
Transport						
Maintien	211	197	7,1 %	366	359	1,9 %
Développement	24	39	(38,5) %	47	76	(38,2) %
Autres	7	16	(56,3) %	19	26	(26,9) %
	242	252	(4,0) %	432	461	(6,3) %
Distribution						
Maintien	101	80	26,3 %	160	152	5,3 %
Développement	48	62	(22,6) %	94	109	(13,8) %
Autres	8	9	(11,1) %	17	28	(39,3) %
	157	151	4,0 %	271	289	(6,2) %
Autres	2	3	(33,3) %	3	6	(50,0) %
Total des investissements en capital	401	406	(1,2) %	706	756	(6,6) %

Investissements en capital liés au transport

Les investissements en capital liés au transport ont reculé de 10 millions de dollars, ou 4,0 %, pendant le deuxième trimestre de 2018. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- le volume moindre des réfections de postes de transport et des remplacements;
- la réduction des dépenses liées aux travaux de raccordement des clients en raison de la hausse des apports de capital versés par les clients;
- le calendrier des activités des importants projets de développement aux postes de transport Hawthorne et Holland; facteurs en partie compensés par :
- le volume accru des réparations et des remplacements de lignes aériennes;
- la hausse des achats de pièces de rechange pour les transformateurs;
- la hausse du volume des travaux réalisés à la demande des clients en raison de défaillances du matériel.

Les investissements en capital liés au transport ont reculé de 29 millions de dollars, ou 6,3 %, pour le semestre clos le 30 juin 2018, essentiellement en raison des facteurs susmentionnés, mais aussi par suite de la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois.

Investissements en capital liés à la distribution

Les investissements en capital liés à la distribution ont augmenté de 6 millions de dollars, ou 4,0 %, au cours du deuxième trimestre de 2018. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- le volume plus élevé des travaux de rétablissement d'urgence du courant et de remise en état après tempête en raison des nombreuses tempêtes en avril et en mai 2018; facteur en partie compensé par :
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois;
- le ralentissement des travaux se rapportant aux travaux de réfection et de remplacement des lignes et des postes de transport;
- la réduction des dépenses en lien avec les nouveaux raccordements et les mises à niveau;
- la réduction des dépenses en lien avec l'infrastructure du réseau de distribution de pointe.

Les investissements en capital liés à la distribution ont reculé de 18 millions de dollars, ou 6,2 %, pour le semestre clos le 30 juin 2018, essentiellement en raison des facteurs susmentionnés.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

Projets importants d'investissements en capital liés au transport

Le tableau qui suit présente l'état d'avancement des projets de transport importants au 30 juin 2018 :

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue (année)	Coût estimatif (millions de dollars)	Coûts en capital jusqu'à maintenant
Projets de développement					
Renforcement du réseau de transport du comté d'Essex	Région de Windsor-Essex Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne et nouveau poste de transport	2018	56 ¹	53
Poste de transport Clarington	Région d'Oshawa Sud-ouest de l'Ontario	Nouveau poste de transport	2018	245 ¹	232
Projet de renforcement Niagara	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2019	130	108
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	Nord de l'Ontario	Nouveau raccordement et expansion de poste	2021	157	10
Ligne de transport Northwest Bulk	Thunder Bay-Atikokan Nord-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2024	350	1
Projets d'investissements de maintien					
Poste de transport Richview, remplacement des disjoncteurs	Toronto Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2019	102	92
Poste de transport Bruce A	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2020	138	113
Poste de transport Beck 2, remplacement des disjoncteurs	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2022	112	57
Poste de transport Lennox, remplacement des disjoncteurs	Napanee Sud-est de l'Ontario	Maintien du poste	2023	95	53

¹ Des parties importantes des projets de renforcement du réseau de transport du comté d'Essex et du poste de transport Clarington ont été achevées et mises en service. Des travaux sur certaines parties secondaires de ces projets se poursuivront au deuxième semestre de 2018.

SOMMAIRE DES SOURCES ET DES AFFECTATIONS DE LIQUIDITÉS

Les principales sources de flux de trésorerie de Hydro One sont les fonds provenant des activités d'exploitation, les émissions de titres d'emprunt sur les marchés financiers et les facilités de crédit bancaire, qui servent à répondre aux besoins de financement de Hydro One, notamment les dépenses en immobilisations de la société, le service et le remboursement de la dette ainsi que le versement de dividendes.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Rentrées liées aux activités d'exploitation	292	280	668	751
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	1 309	125	1 233	(23)
Sorties liées aux activités d'investissement	(384)	(395)	(681)	(745)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 217	10	1 220	(17)

Rentrées liées aux activités d'exploitation

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 12 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018 et reculé de 83 millions de dollars au semestre clos le 30 juin 2018 par rapport aux périodes correspondantes de 2017. La fluctuation des rentrées liées aux activités d'exploitation est principalement attribuable aux variations des comptes d'écart et de report réglementaires, à la variation du solde des débiteurs en lien avec la vente d'électricité et du solde des charges à payer en lien avec l'achat d'électricité.

Rentrées liées aux activités de financement

Sources de liquidités

- Pendant le deuxième trimestre et le semestre clos le 30 juin 2018, la société a émis des titres d'emprunt à long terme d'une valeur de 1,4 milliard de dollars, comparativement à aucun titre d'emprunt à long terme pendant les périodes correspondantes de 2017.
- Au trimestre et au semestre clos le 30 juin 2018, la société a reçu des produits de 1 370 millions de dollars et de 2 542 millions de dollars, respectivement, lié à l'émission de billets à court terme, comparativement à des produits de 1 006 millions de dollars et de 1 578 millions de dollars reçus aux périodes correspondantes de 2017.

Affectations des liquidités

- Les dividendes versés au trimestre et au semestre clos le 30 juin 2018 ont totalisé 141 millions de dollars et 277 millions de dollars, respectivement; ceux versés aux périodes correspondantes de l'exercice précédent s'étaient chiffrés à 135 millions de dollars et à 265 millions de dollars, respectivement.
- Au trimestre et au semestre clos le 30 juin 2018, la société a remboursé des billets à court terme de 1 311 millions de dollars et de 2 420 millions de dollars, respectivement, comparativement à un remboursement de 742 millions de dollars et de 1 332 millions de dollars aux périodes correspondantes de 2017.

Sorties liées aux activités d'investissement

Affectations des liquidités

- Les dépenses en immobilisations ont reculé de 9 millions de dollars et de 58 millions de dollars au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice 2018, respectivement, surtout en raison du volume moindre des projets d'investissements en capital et de leur calendrier.

LIQUIDITÉS ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Les liquidités à court terme proviennent des fonds provenant des activités d'exploitation, du programme de papier commercial de Hydro One Inc. et des facilités de crédit bancaire consolidées de la société. Aux termes de son programme de papier commercial, Hydro One Inc. est autorisée à émettre des billets à court terme d'une durée maximale de 365 jours pouvant aller jusqu'à 1,5 milliard de dollars. Au 30 juin 2018, l'encours du papier commercial de Hydro One Inc. se chiffrait à 1 048 millions de dollars, comparativement à 926 millions de dollars au 31 décembre 2017. En outre, la société dispose de facilités de crédit bancaire renouvelables (les « facilités de crédit d'exploitation ») de 2 550 millions de dollars qui arrivent à échéance en 2021 et en 2022. La société peut utiliser ces facilités de crédit aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise. Les liquidités à court terme prévues par le programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation prévues devraient suffire à financer les besoins normaux de la société en matière d'exploitation.

Au 30 juin 2018, l'encours de la dette à long terme de la société, d'un montant en capital de 11 468 millions de dollars, comprenait des titres d'emprunt à long terme de 11 323 millions de dollars émis par Hydro One Inc. et des titres d'emprunt à long terme d'un montant en capital de 145 millions de dollars détenus par Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM »). La majeure partie de la dette à long terme émise par Hydro One Inc. l'a été dans le cadre de son programme de billets à moyen terme. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme de billets à moyen terme en vigueur déposé en mars 2018 s'élève à 4,0 milliards de dollars. Au 30 juin 2018, il restait 2,6 milliards de dollars disponibles pour émission jusqu'en avril 2020. La dette à long terme est composée de billets et de débentures arrivant à échéance entre 2018 et 2064 et au 30 juin 2018, la durée moyenne à courir jusqu'à l'échéance de ces effets était d'environ 15,7 ans et leur taux d'intérêt nominal pondéré, de 4,1 %.

Le 18 juin 2018, Hydro One a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base universel ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada afin de remplacer le prospectus de base universel venu à échéance le 30 avril 2018. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 4,0 milliards de dollars pendant la période de 25 mois prenant fin le 18 juillet 2020. Hydro One a déposé le prospectus de base universel afin de disposer d'une marge de manœuvre financière à l'avenir.

Facilités de crédit d'acquisition

Aux fins du financement provisoire de l'acquisition imminente d'Avista Corporation, la société a conclu en juin 2018 une facilité de crédit-relais non renouvelable (titres de capitaux propres) de 1,0 milliard de dollars ainsi qu'une facilité de crédit-relais non renouvelable (titres d'emprunt) de 2,6 milliards de dollars américains (les « facilités de crédit d'acquisition »). La facilité de crédit-relais (titres de capitaux propres) vient à échéance 90 jours après la date du prélèvement, et, dans tous les cas, au plus tard le 30 juin 2019, alors que la facilité de crédit-relais (titres d'emprunt) est en vigueur jusqu'au 31 mars 2019 et vient à échéance un an après la date du décaissement.

Hydro One est tenue d'effectuer des paiements par anticipation relativement aux facilités de crédit d'acquisition d'un montant égal au produit net en espèces tiré de placements d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, d'obligations ou d'autres titres d'emprunt, y compris le produit net tiré de l'émission finale des débentures convertibles émises en août 2017, et de toute vente d'actifs hors du cours normal des activités réalisée par Hydro One et ses filiales, sous réserve de certaines exceptions. Tout paiement par anticipation aux termes des facilités de crédit d'acquisition ne peut être emprunté de nouveau. Les conventions des facilités de crédit d'acquisition contiennent des déclarations et garanties d'usage ainsi que des clauses restrictives positives et négatives applicables à Hydro One, lesquelles sont conformes à celles des facilités de crédit d'exploitation de Hydro One. Si la clôture de la fusion ne se matérialise pas, ces ententes seront annulées.

Pour atténuer le risque de change lié à la composante du prix d'acquisition d'Avista Corporation financé par l'émission des débentures convertibles, la société a conclu, en octobre 2017, un contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération, qui prévoit la conversion d'un montant de 1,4 milliard de dollars canadiens en dollars américains. Pour le semestre

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

clos le 30 juin 2018, un gain lié à la juste valeur non réalisé de 49 millions de dollars a été comptabilisé en lien avec ce contrat, contre une perte liée à la juste valeur non réalisée de 3 millions de dollars comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Au 30 juin 2018, l'actif dérivé correspondant s'établissait à 46 millions de dollars, contre un passif dérivé de 3 millions de dollars au 31 décembre 2017.

Conformité

Au 30 juin 2018, la société se conformait à toutes les clauses restrictives et limites de nature financière associées à l'encours des emprunts et des facilités de crédit.

Notation

Par suite de l'annonce de la transaction relative à Avista Corporation le 19 juillet 2017, diverses agences de notation ont entrepris un examen des notes de crédit de la société et de Hydro One Inc. Ces agences de notation peuvent prendre diverses mesures, positives ou négatives. La société ne peut pas prévoir les mesures que les agences de notation pourraient prendre à l'avenir. L'impossibilité pour la société de maintenir ses notes de crédit actuelles pourrait avoir une incidence négative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et un abaissement des notes de crédit pourrait restreindre la capacité de la société à accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et augmenter le coût de la dette.

Le 20 juin 2018, Moody's Investors Service (« Moody's ») a révisé à la baisse la note de la dette à long terme de Hydro One Inc., la faisant passer de « A3 » à « Baa1 », et a révisé ses perspectives sur Hydro One Inc., les faisant passer de « stables » à « négatives ». De plus, Moody's a maintenu la note « Préférentiel-2 » de la dette à court terme de Hydro One Inc. Moody's ne prévoit plus, dans son analyse du crédit de Hydro One Inc., que la Province de l'Ontario (la « Province ») fournira un soutien extraordinaire à la société, ce qui a mené à l'abaissement de la note.

Le 15 juin 2018, S&P Global Ratings (« S&P ») a placé la société et Hydro One Inc. sous surveillance avec perception négative, laissant présager l'abaissement d'un cran de la note des deux sociétés en raison de l'acquisition d'Avista Corporation. La mise à jour de S&P publiée le 18 juillet 2018 maintient la surveillance avec perception négative, ce qui indique que l'abaissement d'un cran de la note de crédit de la société et de Hydro One Inc. actuellement établie à « A » est toujours probable en raison de l'acquisition d'Avista Corporation, mais aussi que la structure de gouvernance de la société pourrait entraîner une décote supplémentaire si S&P conclut que le récent départ du chef de la direction de la société et le remplacement du conseil d'administration de la société (le « conseil d'administration ») ont une incidence défavorable sur la capacité de la direction à prendre des décisions et ne sont pas dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Pour en savoir plus, se reporter à la rubrique « Autres événements – Modification du conseil d'administration et remplacement du chef de la direction de Hydro One ». De façon générale, ces événements distincts pourraient provoquer l'abaissement de deux crans, soit de « A » à « BBB+ », de la note S&P actuelle de Hydro One et de Hydro One Inc.

AUTRES OBLIGATIONS

Arrangements hors bilan

Il n'y a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou qui sont susceptibles d'avoir, une incidence importante aujourd'hui ou dans l'avenir sur la situation financière de la société, l'évolution de sa situation financière, ses produits ou charges, ses résultats d'exploitation, sa situation de trésorerie, ses dépenses en immobilisations ou ses sources de financement.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette et des autres obligations contractuelles importantes de Hydro One ainsi que d'autres engagements commerciaux :

30 juin 2018 (en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations contractuelles (échéances annuelles)					
Dette à long terme – Remboursements de capital	11 468	981	1 956	736	7 795
Dette à long terme – Paiements d'intérêts	8 417	460	863	786	6 308
Débtentures convertibles – Remboursements de capital ¹	513	—	—	—	513
Débtentures convertibles – Paiements d'intérêts	570	62	123	123	262
Billets à court terme à payer	1 048	1 048	—	—	—
Cotisations au régime de retraite ²	192	81	111	—	—
Obligations liées à l'environnement ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations	205	31	62	63	49
Conventions d'impartition	311	134	167	4	6
Engagements découlant de contrats de location-exploitation	35	11	17	4	3
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	49	18	26	3	2
Total des obligations contractuelles	22 808	2 826	3 325	1 719	14 938
Autres engagements commerciaux (selon l'année d'échéance)					
Facilités de crédit d'exploitation ³	2 550	—	—	2 550	—
Lettres de crédit ⁴	165	165	—	—	—
Garanties ⁵	325	325	—	—	—
Total des autres engagements commerciaux	3 040	490	—	2 550	—

¹ La société s'attend à ce que les débtentures convertibles soient converties en actions ordinaires à la clôture de l'acquisition d'Avista Corporation.

² Les cotisations à la caisse de retraite de Hydro One sont généralement versées avec un décalage de 1 mois. Les cotisations de retraite minimales pour 2018, 2019 et 2020 sont fondées sur une évaluation actuarielle établie au 31 décembre 2017 et sur le niveau projeté du salaire ouvrant droit à pension.

³ Pour en savoir plus sur les modalités de remboursement et la date d'échéance des facilités de crédit d'exploitation, se reporter à la rubrique « Liquidités et stratégie de financement ».

⁴ Les lettres de crédit sont constituées d'une lettre de crédit de 154 millions de dollars liée à des conventions de retraite, d'une lettre de crédit de 4 millions de dollars fournie à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») à titre de soutien prudentiel, des lettres de crédit de 6 millions de dollars visant à répondre aux exigences du service de la dette, et de lettres de crédit de 1 million de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

⁵ Les garanties consistent en un soutien prudentiel fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales.

RÉGLEMENTATION

La CEO approuve tant les besoins en matière de produits que les tarifs des entreprises de transport et de distribution réglementées de Hydro One. Les tarifs sont conçus pour permettre aux entreprises de transport et de distribution de la société de recouvrer les coûts autorisés et de gagner un taux de rendement annuel sur le niveau estimé de 40 % des capitaux propres investis dans les entreprises réglementées. Ce taux est établi selon une formule, obtenue par l'application d'une prime du risque des capitaux propres aux taux d'intérêt prévus sur les obligations à long terme. De plus, la CEO approuve des avenants tarifaires afin de permettre le recouvrement ou le règlement de comptes de report ou d'écart réglementaires précis au cours d'une période donnée.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

Le tableau qui suit résume l'état des principales procédures réglementaires concernant Hydro One :

Demande	Année	Type	État
Tarifs d'électricité			
Hydro One Networks	2017-2018	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue ¹
Hydro One Networks	2018-2022	Distribution – Tarifs adaptés	En attente de la décision de la CEO
B2M LP	2015-2019	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue
HOSSM	2017-2026	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue ²
Demandes relatives à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD »)			
Orillia Power	s. o.	Acquisition	Décision de la CEO reçue – Approbation refusée ³
Demandes de permis de construction			
Ligne d'interconnexion Est-Ouest	s. o.	Article 92	En attente de la décision de la CEO
Projet d'interconnexion du lac Supérieur	s. o.	Article 92	En attente de la décision de la CEO

¹ En octobre 2017, la société a déposé une motion d'examen et de modification de la décision de la CEO et a interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario.

² En octobre 2016, la CEO a approuvé les besoins en revenus pour la période allant de 2017 à 2026. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête visant une augmentation en raison de l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des prix) de ses besoins en revenus pour 2019.

³ En mai 2018, Hydro One et Orillia Power ont toutes deux déposé une motion d'examen et de modification de la décision de la CEO.

Le tableau suivant résume les principaux éléments et l'état des requêtes relatives aux tarifs de distribution d'électricité de Hydro One :

Demande	Année	RCP Autorisé (A) ou prévu (P)	Base tarifaire Autorisé (A) ou prévu (P)	État des requêtes relatives aux tarifs	État de l'ordonnance tarifaire
Transport					
Hydro One Networks	2018	9,00 % (A)	11 148 M\$ (A)	Approuvée en septembre 2017	Approuvée en décembre 2017
B2M LP	2018	9,00 % (A)	502 M\$ (A)	Approuvée en décembre 2015	Déposée en décembre 2017
	2019	9,00 % (P)	496 M\$ (A)	Approuvée en décembre 2015	Dépôt au T4 2018
HOSSM	2017-2026	9,19 % (A)	218 M\$ (A)	Approuvée en octobre 2016	Décision de la CEO reçue ²
Distribution					
Hydro One Networks	2018	9,00 % (A)	7 650 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ¹	Dépôt au T4 2018
	2019	9,00 % (P)	8 009 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ¹	Dépôt au T4 2018
	2020	9,00 % (P)	8 412 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ¹	Dépôt au T4 2019
	2021	9,00 % (P)	8 941 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ¹	Dépôt au T4 2020
	2022	9,00 % (P)	9 306 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ¹	Dépôt au T4 2021

¹ Le 15 juin 2018, Hydro One Networks a déposé une requête auprès de la CEO, notamment au sujet des bases tarifaires révisées.

² En octobre 2016, la CEO a approuvé les besoins en revenus pour la période allant de 2017 à 2026. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête visant une augmentation en raison de l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des prix) de ses besoins en revenus pour 2019.

Demandes relatives aux tarifs d'électricité

Hydro One Networks – Transport

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision »), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017 pour les tarifs de 2017. Les principaux changements apportés à la requête soumise comprennent une réduction : des dépenses en immobilisations planifiées de 126 millions de dollars et de 122 millions de dollars pour 2017 et 2018, respectivement; des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la rémunération de 15 millions de dollars pour chacune des deux années; et des économies fiscales estimées découlant du PAPE de 24 millions de dollars et de 26 millions de dollars pour 2017 et 2018, respectivement. Le 10 octobre 2017, Hydro One Networks a soumis un projet d'ordonnance tarifaire tenant compte des changements décrits dans la décision.

Dans sa décision, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation des actifs réglementaires au titre des impôts différés du secteur du transport de Hydro One Networks d'un montant d'au plus 515 millions de dollars, environ. Si la CEO devait appliquer ce calcul de répartition aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 de Hydro One Networks, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision, la dépréciation supplémentaire des actifs réglementaires au titre des

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks se chiffrait à un montant d'au plus 370 millions de dollars, environ.

En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification des décisions (la « requête ») et interjeté appel auprès de la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société est d'avis que la CEO a commis des erreurs de fait et de droit dans le calcul de la répartition des économies d'impôts entre les actionnaires et les contribuables. L'appel est en suspens en attendant l'issue de la requête. Si la décision est maintenue, l'incidence de la dépréciation potentielle, selon les données connues à ce jour, correspondrait à une diminution ponctuelle du bénéfice net d'au plus 885 millions de dollars, environ, ce qui donnerait lieu à une diminution annuelle des FPAE variant de 50 millions de dollars à 60 millions de dollars. En se fondant sur l'hypothèse que la CEO appliquera les principes établis en matière de tarification d'une manière conforme à sa pratique antérieure et qu'elle ne fera pas usage de son pouvoir discrétionnaire pour tenir compte d'autres considérations liées aux politiques, la direction estime qu'il est probable que la motion sera acceptée et que les économies fiscales susmentionnées seront réparties au profit des actionnaires de Hydro One. Le 12 février 2018, la CEO a tenu une audience sur le bien-fondé de la requête.

En octobre 2017, l'intervenant Anwaatin Inc. a également déposé une motion d'examen et de modification de la décision de la CEO (la « motion d'Anwaatin »), alléguant que la CEO a manqué à son devoir d'équité procédurale, a omis de répondre à des éléments de preuve et n'a pas justifié le budget d'immobilisations en ce qui concerne les problèmes de fiabilité affectant les clients d'Anwaatin Inc. La motion d'Anwaatin a été entendue par la CEO le 13 février 2018. Hydro One a conclu une entente de règlement avec Anwaatin Inc. relativement à la motion d'Anwaatin. Le 15 juin 2018, une entente de règlement a été soumise à la CEO pour approbation.

Le 23 novembre 2017, la CEO a approuvé les besoins en revenus tirés des tarifs de 1 438 millions de dollars pour 2017. Le 20 décembre 2017, la CEO a approuvé les besoins en revenus tirés des tarifs de 1 511 millions de dollars pour 2018, dont une hausse de 25 millions de dollars du montant approuvé en raison de la mise à jour par la CEO des paramètres du coût en capital. Le 1^{er} février 2018, la CEO a autorisé les tarifs de transport uniformes, qui tiennent compte de ces montants approuvés, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018.

En mars 2017, le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») a publié l'Accounting Standards Update (« ASU ») 2017-07, qui limite l'inscription à l'actif des coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi à la composante du coût des services. Hydro One a présenté une requête demandant à la CEO d'approuver un actif réglementaire afin de comptabiliser les montants qui ne peuvent plus faire l'objet d'une inscription à l'actif en vertu de la nouvelle norme, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018. En mai 2018, la CEO a approuvé l'actif réglementaire.

Le 16 mars 2018, la CEO a envoyé une lettre demandant à Hydro One de soumettre ses besoins en revenus au titre des services de transport pour une période d'essai de quatre ans, soit de 2019 à 2022, plutôt que pour la période minimale de cinq ans permise dans la politique existante de la CEO. La CEO a indiqué qu'il serait plus approprié d'analyser les tarifs des activités de distribution et de transport de Hydro One dans leur ensemble, et a déclaré qu'elle s'attend à ce que Hydro One soumette une seule requête portant sur les tarifs de distribution (y compris ceux de Hydro One Remote Communities Inc.) et les besoins en revenus au titre des services de transport pour la période de 2023 à 2027.

La date de la soumission à la CEO de la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2019 à 2022 est présentement à l'étude.

Hydro One Networks – Distribution

L'audience de la CEO liée à la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022 de Hydro One Networks a eu lieu du 11 au 28 juin 2018. Le 20 juillet 2018, Hydro One a soumis sa plaidoirie principale. Les intervenants avaient jusqu'au 10 août 2018 pour répondre. Hydro One déposera ses conclusions finales d'ici le 31 août 2018.

Le 27 juin 2018, la CEO a émis une lettre reportant la demande de Hydro One visant l'approbation par la CEO d'une autre méthode de calcul du montant de référence des coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi pour les activités de distribution de Hydro One Networks jusqu'au dépôt de la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2019 à 2022, la CEO ayant fait observé que l'enjeu touche à la fois les activités de distribution et de transport de Hydro One Networks.

B2M LP

Le 10 mai 2018, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance tarifaire portant sur la requête relative aux tarifs de transport pour 2018 de B2M LP, laquelle reflète des besoins en revenus de 36 millions de dollars, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018.

Hydro One Remote Communities Inc.

Le 19 mars 2018, la CEO a approuvé l'entente de règlement concernant la requête relative aux tarifs de 2018 conclue entre Hydro One Remote Communities Inc. et les intervenants de l'instance tarifaire. Le 26 mars 2018, un projet d'ordonnance tarifaire a été soumis à la CEO relativement aux tarifs de 2018. La CEO a approuvé le projet d'ordonnance tarifaire le 12 avril 2018 et les nouveaux tarifs ont été mis en œuvre en date du 1^{er} mai 2018.

HOSSM

HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017-2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des FARD datée du 13 octobre 2016. Le 26 juillet 2018, HOSSM a déposé une requête pour 2019 dans laquelle elle demande une augmentation attribuable à l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des prix) de ses besoins en revenus déjà approuvés. Le facteur d'indexation du plafonnement des prix prévoit l'application d'augmentations attribuables à l'inflation aux besoins en revenus, sur une base annuelle.

Demande relative à des FARD

Demande relative à des FARD visant Orillia Power

Le 12 avril 2018, la CEO a publié sa décision dans laquelle elle refuse l'acquisition proposée, auprès de la Ville d'Orillia (Ontario), d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power ») par Hydro One. Le 2 mai 2018, Hydro One et Orillia Power ont toutes deux déposé une motion d'examen et de modification de la décision de la CEO. Le 10 juillet 2018, une audience a été tenue sur la question du seuil afin de déterminer si la question devait être étudiée avant l'examen du bien-fondé de la motion d'examen et de modification de la décision de la CEO déposée par Hydro One et Orillia Power.

Autre demande

Projet d'interconnexion du lac Supérieur

Le 15 février 2018, Hydro One a présenté à la CEO une demande d'autorisation de construire en lien avec la construction de la ligne d'interconnexion Est-Ouest (la « ligne Est-Ouest ») dans le nord-ouest de l'Ontario (le « projet d'interconnexion du lac Supérieur »), qui fera concurrence à une demande présentée par NextBridge Infrastructure en lien avec la construction de cette ligne Est-Ouest. Conformément aux directives de la CEO, le 26 juillet 2018, la SIERE a publié son analyse des répercussions d'un report de la date de mise en service pour la construction de la ligne Est-Ouest. Dans son analyse, la SIERE recommande une date de mise en service en 2020 pour l'achèvement de la ligne Est-Ouest et elle ne préconise pas un retard au-delà de 2022, en raison des risques accrus pour la fiabilité du réseau et des incertitudes liées aux coûts qui y sont associées.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Conventions collectives

Le 1^{er} mars 2018, Hydro One a internalisé ses activités de service à la clientèle, qui étaient imparties depuis 2002 à Inergi LP et à Vertex Customer Management (Canada) Limited. L'internalisation a été facilitée par les conventions de travail conclues en 2017 avec le Power Workers' Union (« PWU ») et The Society of Energy Professionals (maintenant la Society of United Professionals).

L'actuelle convention collective avec le PWU est venue à échéance le 31 mars 2018. Le 26 mars 2018, Hydro One et le PWU ont conclu une entente de principe et le 27 juin 2018, l'entente a été ratifiée par le PWU. L'entente d'une durée de deux ans vient à échéance le 31 mars 2020.

PCGR des États-Unis – Dispense

Le 27 mars 2018, les autorités de réglementation des valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada ont accordé à Hydro One une dispense lui permettant de continuer à présenter ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis (la « dispense »). La dispense restera en vigueur jusqu'à la première des dates suivantes : i) le 1^{er} janvier 2024; ii) le premier jour de l'exercice de Hydro One commençant après que Hydro One cesse d'exercer des activités à tarifs réglementés; et iii) la date prescrite par l'International Accounting Standards Board pour l'adoption obligatoire d'une norme IFRS visant les entités exerçant des activités à tarifs réglementés.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

Fusion d'Avista Corporation

En juillet 2017, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition d'Avista Corporation (la « fusion »). Le tableau suivant résume l'état du processus d'approbation de la fusion :

Approbation demandée	État
Alaska ¹	Approbation reçue le 4 juin 2018 ¹⁰
Washington ¹	Entente de règlement soumise le 27 mars 2018 ⁴
Idaho ¹	Entente de règlement soumise le 13 avril 2018 ⁶
Oregon ¹	Entente de règlement soumise le 25 mai 2018 ⁹
Montana ¹	Approbation reçue le 10 juillet 2018 ¹¹
Federal Communications Commission	Approbation reçue le 4 mai 2018 ⁷
Committee on Foreign Investment in the United States	Approbation reçue le 18 mai 2018 ⁸
Loi Hart-Scott-Rodino Antitrust	Approbation reçue le 5 avril 2018 ⁵
Federal Energy Regulatory Commission	Approbation reçue le 16 janvier 2018 ³
Actionnaires d'Avista	Approbation reçue le 21 novembre 2017 ²

¹ Le 14 septembre 2017, Hydro One et Avista Corporation ont soumis des demandes aux commissions de services publics des États de l'Alaska, de Washington, de l'Idaho, de l'Oregon et du Montana afin que la fusion obtienne les approbations réglementaires requises au plus tard le 14 août 2018.

² Le 21 novembre 2017, les actionnaires d'Avista Corporation ont approuvé la fusion.

³ Le 16 janvier 2018, la Federal Energy Regulatory Commission a approuvé la demande de fusion.

⁴ Le 27 mars 2018, un accord de règlement visant l'ensemble des questions en litige a été signé par toutes les parties et présenté à la Washington Utilities and Transportation Commission. Le 12 juillet 2018, la Washington Utilities and Transportation Commission a émis un avis stipulant son intention de mener des examens supplémentaires et, le 20 juillet 2018, elle émis un avis stipulant qu'elle reporte au 14 décembre 2018 la date de la publication de sa décision. Ce report fait suite à la récente annonce de la refonte de l'équipe de direction de Hydro One. Par ailleurs, le 3 août 2018, la Washington Utilities and Transportation Commission a émis un avis indiquant qu'elle mènera des examens supplémentaires conformément à un nouveau calendrier procédural indiqué dans ledit avis.

⁵ Le 5 avril 2018, la période d'attente de 30 jours applicable en vertu de la loi *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976*, dans sa version modifiée, est venue à échéance. L'expiration de cette période d'attente satisfait l'une des conditions de clôture de la transaction et signifie que les parties ont reçu l'approbation antitrust relativement à la fusion.

⁶ Le 13 avril 2018, un accord de règlement multipartite visant l'ensemble des questions en litige a été présenté à l'Idaho Public Utilities Commission. Le 20 juillet 2018, l'Idaho Public Utilities Commission a ordonné qu'une audience initialement prévue pour le 23 juillet 2018 soit annulée en réponse aux changements de direction récemment annoncés à Hydro One. La nouvelle date d'audience n'a pas encore été fixée. L'ordonnance du 20 juillet 2018 de l'Idaho Public Utilities Commission exige en outre que les parties élaborent un nouveau calendrier procédural après la mise en place d'un nouveau chef de la direction et d'un nouveau conseil d'administration.

⁷ Le 4 mai 2018, la Federal Communications Commission a approuvé le transfert de contrôle des licences de services sans fil détenues par Avista Corporation et l'une de ses filiales à Hydro One dans le cadre de la fusion.

⁸ Le 18 mai 2018, le Committee on Foreign Investment in the United States a terminé son examen du projet de fusion et a conclu qu'il n'y avait aucune question de sécurité nationale non résolue à l'égard de la fusion.

⁹ Le 25 mai 2018, un accord de règlement visant l'ensemble des questions en litige a été signé par toutes les parties et présenté à l'Oregon Public Utility Commission. Le 25 juillet 2018, un nouveau calendrier procédural a été adopté pour les procédures, fixant la date cible du 14 décembre 2018 pour la publication de la décision de l'Oregon Public Utility Commission.

¹⁰ Le 4 juin 2018, la Regulatory Commission of Alaska a approuvé la fusion, sous réserve de certaines conditions.

¹¹ Le 10 juillet 2018, la Montana Public Service Commission a approuvé la fusion, sous réserve de certaines conditions.

L'engagement continu à l'égard de la transaction relative à Avista a fait en sorte qu'un certain nombre d'étapes importantes au chapitre de l'approbation réglementaire ont été franchies, y compris la réception des approbations des États du Montana et de l'Alaska, et le dépôt d'ententes de règlement en Idaho et en Oregon. La Federal Communications Commission des États-Unis a donné son aval et le Committee on Foreign Investment in the United States a terminé son examen du projet de fusion. Des demandes d'approbation réglementaire de la fusion sont toujours à l'étude par les commissions de services publics des États de Washington, de l'Idaho et de l'Oregon. Les accords de règlement sont assujettis à l'approbation des commissions respectives. La fusion doit aussi être satisfaisante aux conditions de clôture d'usage.

Par suite de l'annonce, le 11 juillet 2018, de la démission imminente du conseil d'administration de Hydro One et du départ à la retraite immédiat de son président et chef de la direction (se reporter à la rubrique « Modification du conseil d'administration et remplacement du chef de la direction de Hydro One » pour de plus amples renseignements), les autorités réglementaires de Washington et de l'Oregon ont prolongé jusqu'à la mi-décembre 2018 le calendrier de prise de décision concernant l'acquisition d'Avista par Hydro One. De plus, l'Idaho Public Utilities Commission a annulé son audience prévue pour le 23 juillet 2018. Jusqu'à présent, cette audience n'a pas été reportée.

Toutefois, si la fusion ne se concrétise pas, cela pourrait avoir un effet négatif sur le prix des reçus de versement représentant les débentures convertibles, des débentures convertibles et des actions ordinaires de Hydro One, ce qui entraînera le remboursement des débentures convertibles. Si la clôture de la fusion n'a pas lieu comme prévu, la société pourrait subir des conséquences défavorables, y compris la perte de confiance des investisseurs, et pourrait engager des coûts ou subir des pertes importantes, y compris l'obligation de payer ou de faire payer à Avista Corporation des frais de résiliation de 103 millions de dollars américains. De plus, les débentures convertibles seraient remboursées, ce qui donnerait lieu à la comptabilisation en charges immédiate des frais de financement reportés (25 millions de dollars au 30 juin 2018) et le contrat de change à terme lié à la transaction serait réévalué à néant, ce qui entraînerait l'annulation de tout gain non réalisé comptabilisé antérieurement (46 millions de dollars au 30 juin 2018).

Litiges

Action collective

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities Inc. et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans une action collective en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclame jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. La requête des plaignants visant à faire certifier l'action collective a été rejetée par la cour le 28 novembre 2017, mais les plaignants ont fait appel de cette décision de la cour. L'appel est prévu le 16 octobre 2018 et il est possible qu'aucune décision ne soit rendue par la Cour d'appel d'ici le premier trimestre de 2019. À l'heure actuelle, il est impossible d'estimer le montant de la perte éventuelle pouvant découler de cette action.

Litiges liés à la fusion

À ce jour, quatre actions collectives putatives ont été intentées par de prétendus actionnaires d'Avista Corporation en lien avec la fusion. La première poursuite, *Fink v. Morris, et al.*, a été déposée devant la cour de l'État de Washington et les parties défenderesses citées dans la plainte modifiée sont les administrateurs d'Avista Corporation, Hydro One, Olympus Holding Corp., Olympus Corp. et Bank of America Merrill Lynch. La poursuite allègue que les administrateurs d'Avista Corporation ont manqué à leur obligation fiduciaire en lien avec la fusion, avec l'aide de Hydro One, d'Olympus Holding Corp., d'Olympus Corp. et de Bank of America Merrill Lynch. La cour de l'État de Washington a rendu une ordonnance suspendant le litige jusqu'à ce que les demandeurs déposent une plainte modifiée, laquelle doit être déposée au plus tard 30 jours après qu'Avista Corporation ou Hydro One annonce publiquement la clôture de la fusion. Les autres poursuites, *Jenß v. Avista Corp., et al.*, *Samuel v. Avista Corp., et al.*, et *Sharpenter v. Avista Corp., et al.*, ont chacune été déposées devant la U.S. District Court d'Eastern Washington et ont cité à titre de défenderesses Avista Corporation et ses administrateurs; Sharpenter a également nommé Hydro One, Olympus Holding Corp., et Olympus Corp. Les poursuites alléguaient que la circulaire de sollicitation de procurations préliminaire a omis de déclarer des faits importants qui sont nécessaires pour que les déclarations qui y sont formulées ne soient pas fausses ou trompeuses. Les poursuites liées à *Jenß*, *Samuel* et *Sharpenter* ont été abandonnées de façon volontaire par les plaignants et aucune contrepartie n'a été versée par les parties défenderesses. La seule action collective restante est conforme aux attentes relatives aux opérations de fusion aux États-Unis et bien que son issue demeure incertaine, Hydro One est d'avis que cette poursuite n'aura aucune incidence importante sur Hydro One.

Nomination du chef des finances

Le 28 janvier 2018, M. Paul Dobson a été nommé au poste de chef des finances de Hydro One et est entré en fonction le 1^{er} mars 2018. M. Dobson occupait auparavant le poste de chef des finances de Direct Energy Ltd. à Houston (Texas). Le 11 juillet 2018, M. Dobson a également été nommé au poste de président et chef de la direction par intérim. Se reporter à la rubrique « Modification du conseil d'administration et remplacement du chef de la direction de Hydro One » pour en savoir plus.

Modification du conseil d'administration et remplacement du chef de la direction de Hydro One

Le 11 juillet 2018, Hydro One a annoncé la conclusion d'une entente avec la Province (l'« entente ») prévoyant le remplacement de façon ordonnée du conseil d'administration de la société et la retraite de M. Mayo Schmidt de son poste de chef de la direction, avec prise d'effet le 11 juillet 2018. Les autres points importants de l'entente comprennent les suivants :

- Puisque la Province a le droit, en principe, de destituer le conseil d'administration en entier aux termes de la convention de gouvernance datée du 5 novembre 2015 (la « convention de gouvernance »), chacun des administrateurs actuels de Hydro One démissionnera et sera remplacé par les candidats dont le nom est indiqué ci-après;
- Le nouveau conseil d'administration sera initialement composé de 10 membres. Conformément à la convention de gouvernance, la Province nommera quatre administrateurs remplaçants, et un comité des candidatures spécial, composé de représentants des plus grands actionnaires de Hydro One, à l'exception de la Province, sélectionnera les six autres candidats;
- Le nouveau conseil d'administration sera responsable de la nomination d'un nouveau chef de la direction qui sera également nommé à titre de onzième administrateur;
- Hydro One a accepté de consulter la Province à l'égard des questions futures en matière de rémunération de la haute direction;
- Les administrateurs remplaçants siégeront jusqu'à la prochaine assemblée annuelle de Hydro One ou jusqu'à ce que leur mandat prenne par ailleurs fin;
- M. Dobson, chef des finances de Hydro One, a été nommé à titre de chef de la direction par intérim jusqu'à ce que le conseil d'administration remplaçant, une fois constitué, puisse nommer un nouveau chef de la direction.

Comme il a déjà été annoncé le 11 juillet 2018, dans le cadre du départ à la retraite de M. Schmidt, ce dernier recevra des montants conformément aux politiques de retraite de Hydro One et à son contrat d'emploi et il n'aura pas droit à une indemnité de départ. M. Schmidt touchera un paiement forfaitaire de 0,4 million de dollars au lieu de tous les avantages postérieurs au départ à la retraite et d'indemnités. Les dispositions de l'entente relatives au départ à la retraite de M. Schmidt donneront lieu à un montant supplémentaire au titre des charges de rémunération d'environ 5,6 millions de dollars au troisième trimestre, ce qui inclut un paiement forfaitaire de 0,4 million de dollars; ce montant se rapporte essentiellement à la rémunération à base d'actions

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

déjà attribuée aux termes du RILT pour laquelle les coûts n'ont pas encore été comptabilisés. En outre, les options sur actions de M. Schmidt ont été annulées sans le versement d'une contrepartie.

Le 16 juillet 2018, l'Assemblée législative de l'Ontario a déposé le projet de loi 2 (projet de loi 2) intitulé *Loi de 2018 portant sur les priorités urgentes*. En tant que projet de loi omnibus, entre autres, le projet de loi 2, dans sa version proposée, modifierait la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi sur la CEO ») et adopterait la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One* (la « Loi »), et obligerait le conseil d'administration de Hydro One à établir un nouveau cadre de rémunération pour le conseil d'administration et certains dirigeants de Hydro One et de ses filiales (à l'exclusion des filiales constituées à l'extérieur du Canada) en consultation avec la Province et les cinq autres actionnaires principaux de Hydro One, lequel cadre de rémunération est soumis à l'approbation du Conseil de gestion du Cabinet. La Loi confère au Conseil de gestion du Cabinet le pouvoir d'émettre des directives régissant la rémunération des administrateurs et de certains dirigeants de Hydro One et de ses filiales (à l'exclusion des filiales constituées à l'extérieur du Canada). Le dépôt du projet de loi 2 pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de la société à continuer d'attirer et de retenir des hauts dirigeants. La Loi exige également que Hydro One divulgue chaque année au public la rémunération versée à certains dirigeants et prévoit que la Loi sur la CEO sera modifiée de sorte que les taux facturés par Hydro One Limited et ses filiales ne reflètent pas les montants versés pour la rémunération des dirigeants. L'incidence de cette modification devrait limiter la capacité de Hydro One de recouvrer certains montants versés au titre de la rémunération des membres de la haute direction au moyen de mécanismes de tarifs distincts, laquelle rémunération devrait entraîner une réduction d'environ 9 millions de dollars du bénéfice net de Hydro One pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018. Le projet de loi 2 prévoit expressément que certaines causes d'action et procédures ne sont pas disponibles ou seront interdites contre la Province, Hydro One ou l'une de ses filiales, ou l'un de ses dirigeants, administrateurs, employés ou mandataires actuels ou anciens en ce qui a trait à la Loi, à la participation de la Province en matière de rémunération ou à d'autres aspects de la gouvernance d'entreprise de Hydro One ou l'une de ses filiales ou à toute fausse déclaration alléguée dans tout prospectus, document ou autre déclaration publique relativement à la participation de la Province en matière de rémunération relativement à Hydro One ou l'une de ses filiales. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 25 juillet 2018.

Le 17 juillet 2018, Hydro One a annoncé qu'un comité des candidatures spécial avait été formé pour satisfaire à l'obligation énoncée dans l'entente prévoyant le remplacement de façon ordonnée du conseil d'administration de la société. Le comité des candidatures spécial composé de représentants de quatre des cinq plus grands actionnaires de Hydro One, à l'exception de la Province, sélectionnera et recommandera les six autres administrateurs au plus tard le 15 août 2018.

Le 19 juillet 2018, la Province a annoncé le premier de ses quatre choix d'administrateurs du nouveau conseil de Hydro One, soit M. Thomas D. Woods. Cumulant une vaste expérience en gouvernance, en finance et dans le secteur bancaire, M. Woods siège au conseil d'administration de Bank of America Corporation, d'Alberta Investment Management Corporation (AIMCo), de Providence St. Joseph's St. Michael's Health Care (président du conseil) et de la Fondation pour l'enfance CIBC. Pendant ses 37 années de carrière à la Banque CIBC et chez Wood Gundy, M. Woods a entre autres occupé les fonctions de chef des finances, de directeur de la gestion des risques et de vice-président du conseil.

Convention d'achat relative à Peterborough Distribution

Le 31 juillet 2018, Hydro One a conclu une entente visant l'acquisition auprès de la ville de Peterborough des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution Inc. (« Peterborough Distribution »), société de distribution d'électricité située dans le Centre-Est de l'Ontario. Hydro One versera 105 millions de dollars à la ville de Peterborough dans le cadre de cette transaction. L'acquisition est assujettie au respect des modalités de clôture habituelles et à l'approbation de la CEO et du Bureau de la concurrence.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

FPAE

Les FPAE s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte : i) des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation, ii) des dividendes payés sur les actions privilégiées et iii) de la distribution à la participation sans contrôle. La direction estime que les FPAE sont utiles à titre de mesures complémentaires des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société, car ils excluent les fluctuations temporelles du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie et des flux de trésorerie non attribuables aux actionnaires ordinaires. C'est pourquoi ils constituent une mesure uniforme de la performance des actifs de la société en matière de production de trésorerie.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	292	280	668	751
Variations des soldes hors trésorerie liées à l'exploitation	93	130	139	53
Dividendes sur les actions privilégiées	(4)	(4)	(9)	(9)
Distributions à la participation sans contrôle	(2)	(3)	(5)	(3)
FPAE	379	403	793	792

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

Bénéfice net ajusté et bénéfice par action ordinaire ajusté

Le bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté indiqué dans le tableau qui suit a été établi par la direction à titre d'information supplémentaire et exclut le bénéfice lié à l'acquisition d'Avista Corporation du bénéfice net. Le bénéfice par action ordinaire ajusté est utilisé en interne par la direction pour évaluer la performance de la société. Cette donnée est jugée utile, car elle exclut l'incidence des coûts liés aux acquisitions et des gains sur le contrat de change et fournit aux utilisateurs une base de comparaison pour évaluer les activités courantes de la société par rapport à l'exercice précédent.

(en millions de dollars, sauf les nombres d'actions et le bénéfice par action ordinaire)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	200	117	422	284
Incidences liées à l'acquisition d'Avista Corporation (après impôts)				
Gain non réalisé sur le contrat de change	(19)	—	(42)	—
Coûts liés à l'acquisition d'Avista Corporation	13	—	24	—
	(6)	—	(18)	—
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	194	117	404	284
Nombre moyen pondéré d'actions				
De base	595 867 452	595 372 048	595 628 410	595 187 052
Effet des régimes de rémunération à base d'actions dilutifs	2 130 394	2 224 550	2 282 375	2 239 626
Dilué	597 997 846	597 596 598	597 910 785	597 426 678
Bénéfice par action ordinaire ajusté				
De base	0,33 \$	0,20 \$	0,68 \$	0,48 \$
Dilué	0,32 \$	0,20 \$	0,68 \$	0,48 \$

Produits, déduction faite des achats d'électricité

Les produits, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits moins les achats d'électricité. La direction estime que les produits, déduction faite des achats d'électricité sont une mesure utile des produits nets du secteur de la distribution, puisque les achats d'électricité sont entièrement compensés par les produits.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Produits	1 477	1 371	3 053	3 029
Moins : Achats d'électricité	674	649	1 425	1 538
Produits, déduction faite des achats d'électricité	803	722	1 628	1 491

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Produits tirés de la distribution	1 036	998	2 181	2 277
Moins : Achats d'électricité	674	649	1 425	1 538
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité	362	349	756	739

Les FPAE, le bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté, le bénéfice net ajusté et les produits, déduction faite des achats d'électricité ne sont pas des mesures reconnues par les PCGR des États-Unis, qui n'en prescrivent pas de signification normalisée. Il est par conséquent improbable qu'ils soient directement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ils ne doivent pas être pris isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la société présentée conformément aux PCGR des États-Unis.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,4 % au 30 juin 2018. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque la Province les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. Un résumé des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des trimestres et des semestres clos les 30 juin 2018 et 2017 est fourni ci-après :

(en millions de dollars)		Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
Apparenté	Opération	2018	2017	2018	2017
Province	Versement de dividendes	69	70	136	162
SIERE	Achats d'électricité	245	242	758	893
	Produits tirés des services de transport	414	365	819	734
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	103	63	240	140
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	61	63	118	124
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	8	8	16	16
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de gestion de la demande	10	10	22	26
OPG	Achats d'électricité	2	1	6	5
	Produits tirés de la prestation de services de construction et d'entretien de l'équipement	2	3	4	4
	Coûts au titre de l'achat de services	—	1	—	1
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	—	—	1	1
CEO	Frais liés à la CEO	2	2	4	4

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquats, comme il est décrit dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, tout système de contrôle interne ne peut que fournir l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle fixés seront atteints et en raison de ses limites inhérentes, il ne peut prévenir ni détecter toutes les inexactitudes.

Aucune modification importante n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au cours du trimestre clos le 30 juin 2018 qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les directives de l'Accounting Standards Codification (« ASC ») publiées par le FASB s'appliquant à Hydro One :

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASC 606	Mai 2014 à novembre 2017	L'ASC 606 traitant des produits tirés de contrats conclus avec des clients remplace l'ASC 605 sur la comptabilisation des produits. L'ASC 606 fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.	1 ^{er} janvier 2018	Hydro One a adopté l'ASC 606 le 1 ^{er} janvier 2018 selon la méthode de l'application rétrospective, sans s'être prévalu des mesures de simplification. La société a tenu compte des obligations d'information de l'ASC 606 pour les périodes intermédiaires de l'exercice d'adoption.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017

Directive	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASU 2017-07	Mars 2017	La composante du coût des services de la charge nette au titre des prestations de régimes à prestations déterminées doit être présentée dans le même poste que les autres charges de rémunération découlant des services rendus par les employés de la société. Toutes les autres composantes de la charge nette au titre des prestations doivent être présentées distinctement de la composante du coût des services dans l'état des résultats. Seule la composante du coût des services peut être inscrite à l'actif, le cas échéant.	1 ^{er} janvier 2018	Hydro One a demandé un compte d'actif réglementaire afin de maintenir l'inscription à l'actif des coûts des avantages postérieurs à l'emploi connexes et, de ce fait, il n'y a aucune incidence importante au moment de l'adoption.

Directives comptables récemment publiées, mais pas encore adoptées

Directive	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2016-02 2018-01 2018-10 2018-11	Février 2016 à juillet 2018	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs). L'ASU 2018-01 permet à une entité de choisir, par mesure de simplification, de ne pas évaluer, en vertu de l'ASC 842, les servitudes qui existaient ou qui sont venues à échéance avant l'adoption par l'entité de l'ASC 842, et qui n'étaient pas précédemment comptabilisées comme des contrats de location aux termes de l'ASC 840. L'ASU 2018-10 modifie des aspects de portée limitée de l'ASC 842. L'ASU 2018-11 propose aux entités une méthode de transition supplémentaire et optionnelle pour l'adoption de l'ASC 842. L'ASU 2018-11 permet également aux bailleurs de choisir une mesure de simplification optionnelle qui leur permet de ne pas séparer les composantes non locatives de la composante locative qui s'y rattache par catégorie de biens sous-jacents.	1 ^{er} janvier 2019	Une évaluation initiale englobant tous les contrats de location existants est en cours. Elle sera suivie d'un examen des contrats pertinents. Aucune détermination quantitative n'a été réalisée jusqu'à présent. La société est en voie d'adopter cette norme d'ici la date d'entrée en vigueur.
2018-07	Juin 2018	La portée élargie de l'ASC 718 inclura les transactions dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès de personnes autres que des employés. Avant cette modification, l'ASC 718 s'appliquait seulement aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès d'employés.	1 ^{er} janvier 2019	À l'étude

ÉNONCÉS ET AUTRES INFORMATIONS DE NATURE PROSPECTIVE

Les communications verbales et écrites de la société au public, y compris le présent document, contiennent souvent des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard des activités de la société et du secteur ainsi que des contextes réglementaires et économiques dans lesquels elle exerce ses activités et elles incluent des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent notamment les énoncés concernant les demandes de tarifs de transport et de distribution de la société, y compris les décisions, les taux acceptés, ainsi que le calendrier et les incidences prévus; la situation de trésorerie de la société, ses sources de financement et ses besoins d'exploitation; les attentes concernant les notes de crédit de la société; les facilités de crédit de soutien; les facilités de crédit d'acquisition; les attentes concernant les activités de financement de la société; la dette venant à échéance; les projets en cours ou prévus, y compris les résultats attendus de ces projets, leurs coûts et leurs dates d'achèvement; les investissements en capital futurs prévus, y compris leur calendrier et les plans d'investissement de la société; les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la société; la CEO et les requêtes auprès de la CEO; la motion et l'appel; le projet d'interconnexion du lac Supérieur et les demandes réglementaires connexes; les conventions collectives; le régime de retraite, les cotisations de retraite futures, les évaluations des régimes et les répercussions attendues; l'incidence du traitement par la CEO des avantages postérieurs à l'emploi; les dividendes; les notations de crédit; les mesures non conformes aux PCGR; le contrôle interne à l'égard de l'information financière; les récentes directives concernant la comptabilité; le prospectus de base universel; les débentures convertibles; la dispense; le statut des acquisitions et des fusions réalisées par la société, notamment celles d'Orillia Power, de Peterborough Distribution et d'Avista Corporation; la stratégie de financement de la société et les opérations de couverture de change liées à l'acquisition d'Avista Corporation; les actions collectives, y compris les litiges découlant de la fusion; l'entente conclue avec la Province; la modification du conseil d'administration et le

remplacement du chef de la direction de Hydro One; et le projet de loi 2 et ses répercussions prévues. Les termes et expressions « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « viser », « objectif », « cible » et leurs variantes et autres expressions similaires ainsi que des verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et se dégage de toute obligation de le faire, sauf si la loi l'y contraint.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur divers facteurs et hypothèses, notamment les suivants : l'absence de changements imprévisibles du régime législatif et du cadre d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité ou plus précisément, à Hydro One; des décisions favorables de la CEO et d'autres organismes de réglementation sur les demandes en cours et futures, notamment en matière tarifaire; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations requises; l'absence de changements imprévisibles des ordonnances tarifaires ou des méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de la société; la poursuite de l'application des PCGR des États-Unis; la stabilité de l'environnement réglementaire; l'absence de changements défavorables de la réglementation environnementale; l'absence de changements importants visant la notation de crédit actuelle de la société; l'absence d'incidences imprévues de nouvelles prises de position comptables; l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur les informations dont la société dispose actuellement, y compris les informations obtenues auprès de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Bien que Hydro One ignore l'incidence que pourraient avoir ces différences éventuelles, celles-ci pourraient influencer de manière considérable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs incluent notamment les suivants :

Risques liés à la fusion avec Avista :

- les risques liés à la fusion, y compris : i) le risque que Hydro One ne parvienne pas à réaliser la fusion; ii) l'incertitude quant au temps requis pour réaliser la fusion; iii) le risque que le prix d'achat d'Avista Corporation augmente; et iv) le risque que les avantages escomptés de la fusion ne se concrétisent pas ou ne surviennent pas selon l'échéancier prévu par Hydro One;
- les risques liés au financement de la fusion; et
- les risques associés à la détention par la Province d'actions de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés.

Risques liés aux activités :

- les risques associés à la détention par la Province d'actions de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés;
- le risque associé à l'exercice par la Province d'autres pouvoirs législatifs et réglementaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi 2;
- les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés aux ordonnances tarifaires, au rendement réel par rapport aux prévisions et aux investissements de capital, ou au refus de requêtes;
- le risque que la société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs;
- le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la société n'est pas assurée ou par suite desquels la société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation;
- l'opposition du public aux projets planifiés et les délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus;
- le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves, tel qu'il est défini dans la *Loi sur les Indiens* (Canada);
- les risques associés à la sécurité des systèmes d'information et au maintien d'une infrastructure complexe de systèmes de technologie de l'information;
- les risques liés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la société et à l'incapacité potentielle de celle-ci d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié;
- le risque de conflits de travail et la possibilité que la société soit incapable de négocier des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la société;
- le risque que la société ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital;
- le risque d'abaissement de la note de crédit et son incidence sur le financement et les liquidités de la société;
- le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit;

- le risque que la société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun;
- le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale, à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires;
- le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer;
- le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la société ne puissent pas être recouverts par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite;
- la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi;
- les risques liés à l'incertitude économique ainsi qu'à la volatilité des marchés financiers;
- l'incapacité de la société à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis;
- l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la société; et
- le risque lié à l'incidence de nouvelles prises de position comptable.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Certains de ces facteurs et d'autres sont analysés plus en détail à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du rapport de gestion de 2017.

De plus, Hydro One tient à avertir le lecteur que les informations incluses dans le présent rapport de gestion à propos des perspectives de la société sur certains sujets, y compris les investissements futurs éventuels de celle-ci, ne sont fournies que pour donner une idée de la nature de certains des plans futurs de la société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Des informations additionnelles sur Hydro One, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur Sedar à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la société à l'adresse www.HydroOne.com/Investors.